

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne
COMITE SYNDICAL
En ligne en visioconférence

Séance du 15 février 2021
Délibération n°15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 15 février à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en ligne en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 9 février 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent, Mme HARRIBEY Laurence, Mme LAMARQUE Gisèle, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, Mme BREQUE Claudie, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme ARDOUIN Aimée, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoir de M. DELUGA François, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis.

Absents excusés (pouvoirs) : M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TAUZIN Amaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise (excusée).

Absents : Mme BARAT Geneviève (excusée), M. LAGRAVE Renaud (excusé), Mme NADAU Marie-Françoise (excusée) portant pouvoir de M. TAUZIN Amaud, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. TULARS Bernard (excusé), M. PAIN Cédric (excusé), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole, M. FORET Thierry, M. MARTINEZ Manuel, M. DECLERCQ Cyrille, M. LANUSSE Denis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

PATRIMOINE NATUREL :

Plan de financement : Travaux de restauration écologique et de mise en sécurité de la Leyre

Dans un contexte de déstabilisation naturelle du fleuve exacerbée suite aux événements extrêmes de 2020 (crue centennale) et également des dernières crues récentes, une restauration écologique et une mise en sécurité pour la découverte douce de la vallée de la Leyre (Site Natura 2000 et "rivière sauvage") est nécessaire.

L'intervention porte aussi sur des sites dégradés par des déchets flottants et des espèces invasives.

Ainsi, en cohérence avec la prise de compétence du Parc pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et dans le cadre réglementaire de renouvellement d'une DIG sur la période 2021-2023, il est donc proposé, dans le cadre du plan de relance de l'Etat, d'engager ces travaux de restauration de la Leyre.

MISE EN OEUVRE DES TRAVAUX :

- **Objet des travaux** : sécurisation du cours d'eau, préservation du bon état naturel du cours d'eau (fonctionnement hydraulique, maintien de la ripisylve) ;
- **Nature des travaux** : interventions de bûcheronnage sur des points d'encombrement suite aux intempéries successives ; Arbres/embâcles traités ponctuellement et dépôt en berge ;
- **Lieux d'intervention** : selon l'inventaire précis à réaliser, les interventions ont lieu sur la Grande Leyre et l'Eyre entre la base de Mexico et les ports du Teich et de Biganos ;
- **Volume de travaux** estimé à 175 points à traiter la première année

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 15 février 2021**
En ligne en visioconférence **Délibération n°15**

- Modalités : intervention à partir du cours d'eau par des entreprises spécialisée de 3 personnes en bateau et intervention manuelle en berge. Interventions en plusieurs passages pour s'adapter aux conditions hydrauliques et écologiques de la vallée (sortie printemps et automne), ainsi qu'à l'évolution naturelle des secteurs sur la période 2021-2022 ;
- Le coût total prévisionnel de ces travaux complémentaires est estimé à 70 000 euros pour 2021

Plan de financement 2021

- | | | |
|---------|----------|------|
| • ETAT | 56 000 € | 80 % |
| • PNRLG | 14 000 € | 20 % |

Une deuxième tranche sera de travaux et de financement pourra être mobilisé dans le cadre des financements de France Relance pour un montant de travaux prévisionnel de 30 000 € (dont 80% de financement de l'Etat)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** ce plan de financement
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 17 février 2021

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

